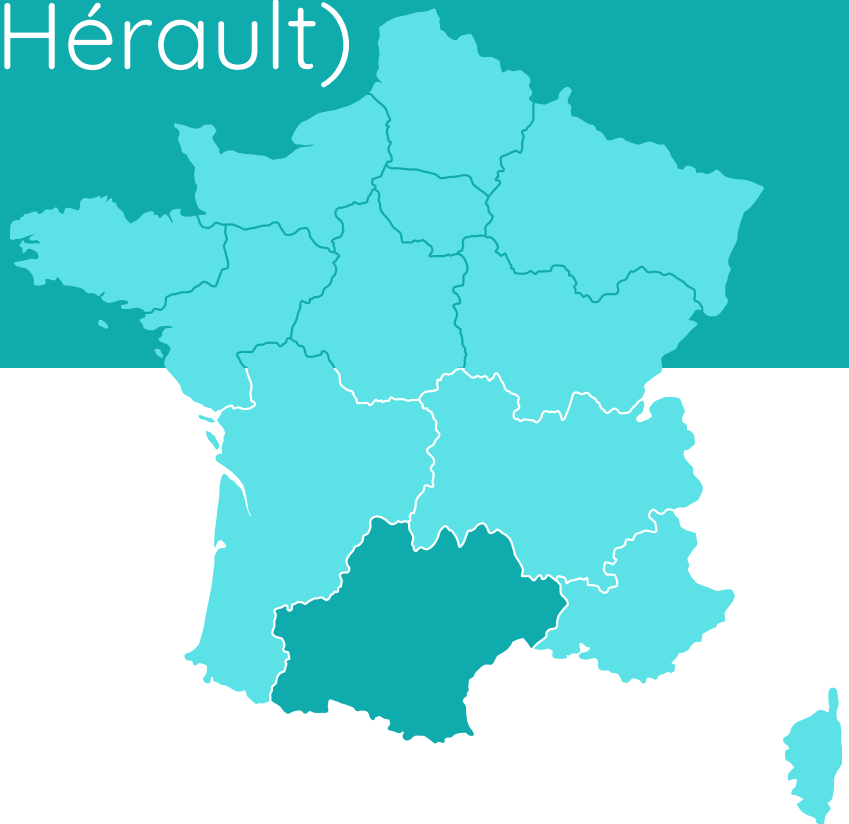


PORTRAIT

de quartiers

Frontignan (Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

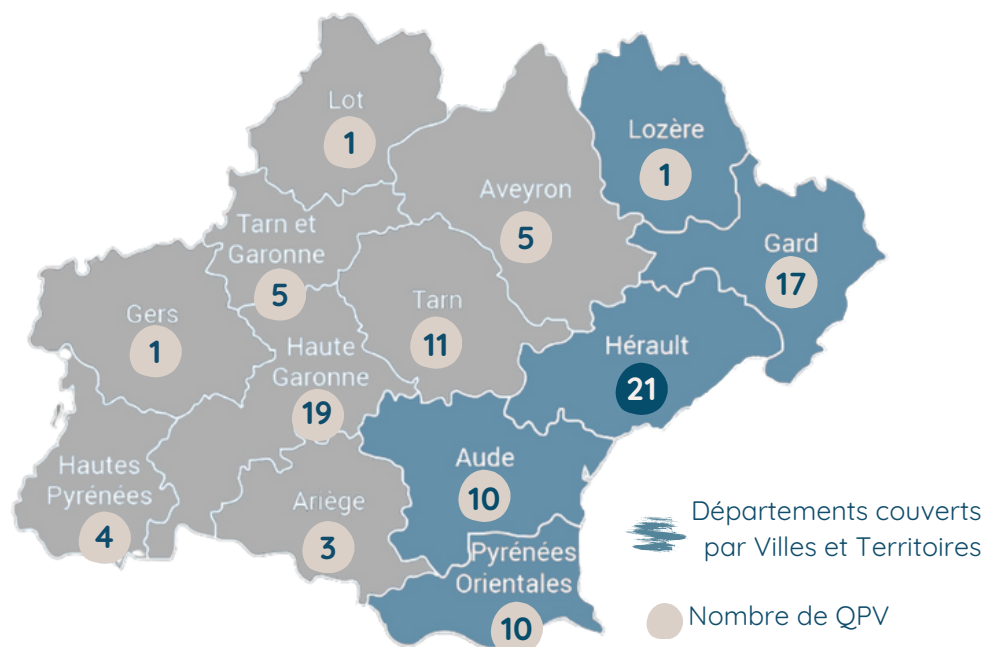
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT

CHIFFRES CLÉS [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

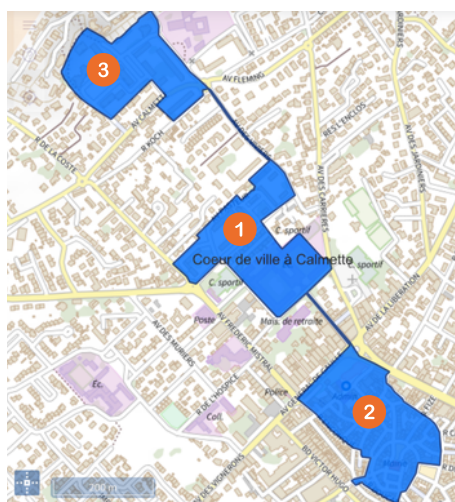
source

[3] Insee : **Données 2020**



LE QUARTIER COEUR DE VILLE À CALMETTE

UN QPV DE TYPE “PETITS QUARTIERS FAMILIAUX MARQUÉS PAR LA PRÉCARITÉ” [4]



Constitué de 3 zones :

1. Un centre-ancien et sa problématique de logements vétustes. Il n'accueille pas d'espace de vie sociale car il existe peu de locaux disponibles.
2. La zone Pasteur et son projet de réhabilitation sociale. Un EVS y est implanté, et les habitants bénéficient de nombreux services et commerces en périphérie immédiate du quartier prioritaire dont la maison des seniors qui est le pôle activités/loisirs du CCAS. Sa population est marquée par le vieillissement.
3. La zone de la Calmette a fait l'objet d'une rénovation urbaine. Elle abrite elle aussi une population vieillissante.

L'ancien quartier en veille active est pour partie entré en géographie prioritaire.

Démographie

Part des moins de 25 ans : 29.5%
 Part des 75 ans et + : 12.5%
 Indice de jeunesse : 0.9
 Part des femmes : 55.5%
 Part des familles monoparentales : 47.6%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 11.1%
 Part des emménagements à plus de 10 ans : 51.1%
 Part des ménages propriétaire propriétaires : 16.1%
 Part des ménage d'1 personne de 75 ans : 19%
 Part des résidences principales achevées entre 1970 et 1990 : 50%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 45%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 36.6%
 Taux de scolarisation des 15/24 ans : 55.7%
 Part des la population avec un BAC + 2 et + : 13.1%

Emploi

Taux d'emploi : 41.5%
 Taux d'emploi des femmes : 37.5%
 Taux d'emploi des 15/24 ans : ND%
 Taux d'emploi des 55/64 ans : 35%
 Taux de chômage : 33.4%

Sources

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2018



LE QUARTIER COEUR DE VILLE À CALMETTE

LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX DÉPLOYÉS À FRONTIGNAN

Nous présentons ici quelques cadres d'intervention et dispositifs localement déployés (politique de la ville et Droit commun) qui s'articulent avec l'action du contrat de ville.

Pour en découvrir davantage

Cliquez sur les passages surlignés en orange

EDUCATION, CULTURE

Programme de
Réussite Educative (PRE)

ACCÈS AUX DROITS

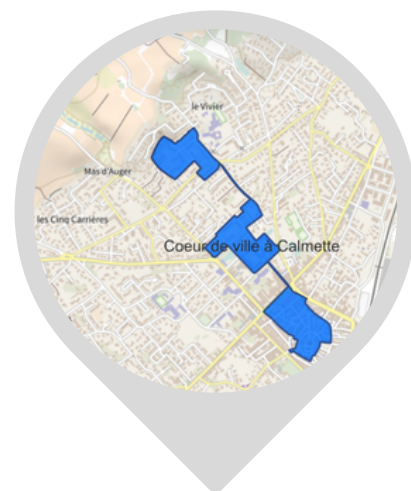
Maison France Service

HABITAT CADRE DE VIE

- GUSP
- Cœur de Ville
- OPH RU

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CADRE DE VIE

Conseil local de sécurité
publique (CLSPD)



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)



LE CONTRAT DE VILLE

Jusqu'alors porté par la ville de Frontignan, le contrat de ville 2024/2030 est désormais unique et porté par l'EPCI Sète Agglopôle Méditerranée.

GOVERNANCE

La gouvernance - Le contrat de ville est co-piloté par l'État, la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, et les villes de Sète et Frontignan.

Un usage inédit de la data au service de l'évaluation / observation

L'introduction d'une clause DATA dans le Contrat de ville traduit la volonté partagée de répondre à l'amélioration de la connaissance des quartiers, l'aide au pilotage, et la génération de « prototypes » d'utilisation utiles au territoire (mobilité dans les quartiers, le non-recours, les distances domicile-travail, les habitudes alimentaires, etc.).

UNE MISE EN OEUVRE INNOVANTE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville stipule la mise en place, que dès 2024 de :

- La **généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** pour atteindre progressivement le taux de 50 % proposé par l'Etat et aller au-delà dans la mesure du possible ;
- Le maintien de l'appel à projets annuel, pour des actions ponctuelles ou expérimentales ;
- La **mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêts** sur la base de cahier des charges très précis et sur des thématiques comme : la mise en œuvre des transitions (sociales, écologiques.), l'animation d'un guichet unique pour l'initiative économique en direction des habitants des QPV, le développement de la pratique artistique sur l'espace public (...).
- Le **développement des conventions thématiques** dans lesquelles seront valorisés les publics QPV.

Par ailleurs, le contrat de ville s'appuiera systématiquement sur une diversification de financements publics / privés (mise en place d'une veille sur les AP / AMI privés et création d'une fondation de territoire).

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
communauté d'agglomération Lunel
Agglomération
Ville de Lunel

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

CAF de l'Hérault
France travail
Bailleurs sociaux (3)

Contacts utiles

Coordinatrice politique de la ville : Tina LE NOAY, t.lenoy@frontignan.fr
Délégué de préfet : Loïc MARTINOT, loic.martinot@herault.gouv.fr

LE CONTRAT DE VILLE

LES 4 GRANDS DÉFIS DU CONTRAT DE VILLE

L'articulation du contrat de ville se décline par axe thématique et par ville (dans cette fiche uniquement Sète).



Éducation, jeunesse

1. Emancipation par l'éducation
2. Emancipation par la culture
3. Emancipation par le sport
4. Accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficulté
5. S'inscrire collectivement dans les huit grands principes de la charte nationale à la parentalité



Emploi et entrepreneuriat

1. Le plein emploi
2. Faire de l'accès à l'emploi un droit



Cadre de vie et sécurité publique

1. Sécurité Sète
2. Sécurité Frontignan
3. Les transitions
4. GUSP
5. Lutte contre l'insécurité réelle ou ressentie
6. Amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des habitants du QPV



Accès aux droits, lien social

1. Fracture numérique et "aller vers"
2. Emancipation par la santé
3. Insertion sociale : émancipation de habitants et désassignation du QPV

Enjeux transversaux

1. Participation citoyenne
2. Lutte contre les discriminations
3. Les seniors



Consulter le [contrat de ville Engagements Quartiers 2030](#) de Sète Agglopolo Méditerranée